

Registre des Décisions du Maire
Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Décision n°2016-77

Tarifs 2017 de l'espace culturel « Le Grand Lieu »

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014, relative aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal, et notamment, l'alinéa 2 qui permet au Maire de : « fixer, dans la limite de 3 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

DECIDE :

Article 1:

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de location de l'espace culturel « Le Grand Lieu » sont les suivants :

1 – Personnes physiques et morales résidant sur la commune

1.1 – TARIFS ETE applicables entre le 1^{er} mai et le 15 octobre

Formule	Utilisateur	Tarif
FORMULE 1 Bar + Grande salle + cuisine + espace vitré (615 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	704 €
FORMULE 2 Bar + grande salle + espace vitré (578 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	632 €
FORMULE 3 Espace vitré + cuisine (111 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	245 €
FORMULE 4 Espace vitré (56 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	124 €
FORMULE 5 Bar (134 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	147 €
FORMULE 6 Petite salle (63 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	137 €
FORMULE 7 Petite salle + cuisine (118 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	259 €

1.2 – TARIFS HIVER applicables entre le 16 octobre et le 30 avril

Formule	Utilisateur	Tarif
FORMULE 1 Bar + Grande salle + cuisine + espace vitré (615 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	836 €
FORMULE 2 Bar + grande salle + espace vitré (578 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	750 €
FORMULE 3 Espace vitré + cuisine (111 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	290 €
FORMULE 4 Espace vitré (56 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	145 €
FORMULE 5 Bar (134 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	175 €
FORMULE 6 Petite salle (63 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	165 €
FORMULE 7 Petite salle + cuisine (118 m2)	Particuliers, organismes publics et privés.	310

2 – Personnes physiques et morales ne résidant pas sur la commune

2.1 – TARIFS ETE applicables entre le 1^{er} mai et le 15 octobre.

Formule	Utilisateur	Tarif
FORMULE 1 Bar + Grande salle + cuisine + espace vitré (615 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	1 408 €
FORMULE 2 Bar + grande salle + espace vitré (578 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	1 265 €
FORMULE 3 Espace vitré + cuisine (111 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	488 €
FORMULE 4 Espace vitré (56 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	244 €
FORMULE N°5 Bar (134 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	295 €
FORMULE N°6 Petite salle (63 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	274 €
FORMULE N°7 Petite salle + cuisine (118 m2)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	518 €

2.2 – TARIFS HIVER applicables entre le 16 octobre et le 30 avril

Formule	Utilisateur	Tarif
FORMULE 1 Bar + Grande salle + cuisine + espace vitré (615 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	1 683 €
FORMULE 2 Bar + grande salle + espace vitré (578 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	1 501 €
FORMULE 3 Espace vitré + cuisine (111 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	579 €
FORMULE 4 Espace vitré (56 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	286 €
FORMULE N°5 Bar (134 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	347 €
FORMULE N°6 Petite salle (63 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	326 €
FORMULE N°7 Petite salle + cuisine (118 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés.	621 €

Pour les associations de la commune :

- 1) Pour une utilisation un vendredi ou un samedi de la grande salle (Formules 1 et 2) :
 - Gratuité pour la première et la deuxième utilisation dans l'année,
 - A partir de la troisième utilisation, le tarif est égal à 50 % du prix de location applicables aux particuliers, organismes privés et publics chevrolins.
 - Gratuité pour plusieurs utilisations sur dérogation dûment justifié par le caractère particulier de la manifestation s'inscrivant dans le cadre des manifestations culturelles de la commune.
- 2) Pour une utilisation les autres jours : gratuité illimitée quelle que soit la formule retenue.

Pour les particuliers (commune et hors commune) :

- 1) Retour de mariage (uniquement le dimanche et sous réserve de disponibilité) :
 - 50 % du coût de la location de la 1^{ère} journée (pas de ménage entre les 2 journées).

Pour les candidats aux élections :

Gratuité dans le respect du principe d'équité.

Article 2 :

Le montant du dépôt de garantie est fixé de la manière suivante:

- 1) pour les personnes physiques et morales à l'exception des associations bénéficiant de la gratuité : 100 % du coût de la location,
- 2) pour les associations bénéficiant de la gratuité et utilisant ponctuellement l'équipement (sur une durée n'excédant pas un mois) : 300 €,
- 3) pour les associations bénéficiant de la gratuité et utilisant régulièrement l'équipement : attestation signée du président s'engageant à prendre en charge les éventuels dommages consécutifs à la location de l'espace culturel « Le Grand Lieu ».

Les prestations complémentaires sont facturées ainsi :

- Intervention technicien refacturée à l'utilisateur selon la durée d'intervention et sur la base du coût réel total supporté par la commune,
- Forfait installation de gradins : 222 €,
- Verre bar cassé : 3,67 €,
- Supplément dépassement horaire : un tiers du montant du dépôt de garantie,
- Intervention supplémentaire ménage : 165 €,
- Toute prestation supplémentaire assurée pour le compte de l'utilisateur de l'équipement et faisant l'objet d'une facturation extérieure sera refacturée à l'utilisateur pour un même montant,
- Badge d'accès cassé ou non rendu : 16 €.

Article 3 :

Les tarifs de location de l'Espace Culturel « Le Grand Lieu » pour les cérémonies funéraires pour les personnes résidant sur la commune sont les suivants :

Formule	Tarif
Grande Salle	105 €
Bar ou Petite Salle	63 €
Grande Salle et Bar Grande Salle et Petite salle	170 €

Article 4 :

Le montant du dépôt de garantie est fixé à 100 % du coût de la location.

Article 5 :

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales:

- il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal,
- ampliation de la présente décision sera annexée au procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

La Chevrolière, le 16 décembre 2016

Le Maire,

Johann BOBLIN



Acte à classer**TDECI2016-77**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-01-03T13-43-07.00 (MI204250812)

Identifiant unique de l'acte :

044-214400418-20170103-TDECI2016-77-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Tarifs 2017 de l'espace culturel Le Grand Lieu

Date de décision : 03/01/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.8. AutresActe : Décision 2016-77 TARIF 2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/01/17 à 13:43

Par PATRON Laure

Transmis

Date 03/01/17 à 13:43

Par PATRON Laure

Accusé de réception

Date 03/01/17 à 13:53